

1) Beaucoup de TR-ZIL REP+ (à TD) nous signalent que l'an dernier ils ont attendu jusqu'en décembre pour avoir leurs primes REP+. N'ayant pas changé de poste cette année, ils se questionnent pour cette année et espèrent que cela prendra moins de temps. Qu'en est-il?

Les primes REP-REP+ ont normalement été versées en septembre.

2) Certains collègues nous signalent qu'ils n'ont pas perçu l'ISAE en septembre. Pouvez-vous nous donner des raisons à cela?

C'est un problème technique qui concerne les collègues d'ULIS et RASED en cours de résolution.

3) Quel est le point en cette rentrée sur le nombre d'EANA sur le département et leur suivi par des UPE2A? Quel est le dispositif prévu pour les nouveaux arrivants en cours d'année? Quand les UPE2A percevront-ils des indemnités de déplacements?

Après une phase de bilan des prises en charge par les UPE2A, une réunion est prévue la semaine prochaine.

Flux soutenu : pour le moment situation suffisante. De grosses arrivées sur Béziers et Montpellier.

Le SNUipp-FSU34 insiste sur l'anticipation et sur la prise en charge des frais de déplacements.

Les postes d'UPE2A non pourvus à la rentrée n'ont pas fait l'objet d'un appel à candidatures car cela est jugé comme trop long.

Les UPE2A ont été recrutés dans un « vivier » avec la certification nécessaire par lettre de mission.

Un poste vacant pourvu par un TR BD.

Une contractuelle a été recrutée pour les deux postes libres sur les deux écoles Delteil et Balard car les collègues sont en CLM.

Poste libre suite à congé maternité : Transfert d'une enseignante de Condorcet sur le poste de Lodève.

École Condorcet : suite au déplacement de l'enseignante sur le poste d'UPE2A, le poste est à pourvoir.

4) Combien de PES sont susceptibles de percevoir l'indemnité de déplacement dans notre département? Pour les intéressés, il est nécessaire que leur soit communiqués les taux des deux types d'indemnités possibles: IFF ou par application du décret de 2006 afin qu'ils accèdent à celle qui leur est la plus favorable.

Les informations seront publiées prochainement suite à la réorganisation de la DAFPEN.

5) Quand aurons-nous le calendrier des instances 2019-2020 ?

Le calendrier est en attente des décrets d'application de la Fonction Publique et du calendrier électoral car cela aura des effets sur la carte scolaire. Décrets qui détermineront ce qui reste dans le champ de la CAPD.

Calendrier à venir : RDV de carrières de rattrapage → la CAPD devrait avoir lieu fin janvier début février.

6) Plusieurs collègues du SNUipp-FSU34 ont demandé des Autorisations Spéciales d'Absence (Article 13 du Décret n°82-447, droit syndical dans la Fonction Publique). Certaines ont été

acceptées, d'autres ont été refusées à partir d'une certaine date, ou mises en attente. Pouvez-vous nous en expliquer la raison?

ASA : Service juridique du rectorat : 10 jours pour les syndicats non représentés et 20 jours pour les syndicats représentés.

Article 321 : Il faut fournir les pièces justificatives.

7) Qu'en est-il de l'indemnité compensatrice de la CSG pour les AESH? Il semble qu'elle ne soit plus versée depuis le mois de septembre.

En cours de recherche.

Autres syndicats :

A ce jour : 27 directions d'école en arrêt maladie sur environ 600.

- évaluations et APC : Le DASEN applique le courrier DGESCO.

La déduction des 5 h d'APC s'applique uniquement aux enseignants de CP.

- Maître d'accueil temporaire qui accueille des étudiants de Master 1: indemnité de 150 euros par étudiant.

- Enseignants de proximité qui accueillent de Master 2 : 300 euros par étudiant.

L'administration ne peut pas dégager les 18 demi-journées d'allègement de service réglementaires des collègues exerçant en REP+, par manque de remplaçants. Spécifiquement à Sète où il n'y a que trois ZIL REP+, comme il n'est pas possible de réunir beaucoup d'enseignants à la fois, M Louvois a déjà planifié des réunions d'équipe le mercredi. C'est inacceptable, les collègues doivent bénéficier d'un allègement de service sur temps de présence devant élèves et non d'un alourdissement du travail. Dans les 108 heures, les heures devant élèves sont les APC ...